2 - STRUCTURE ET GROS OEUVRE

Activité 23 - CHARPENTE ET STRUCTURE EN BOIS

Les travaux comprennent les ouvrages de charpente de bâtiment, toutes les structures en bois reprenant des charges ou des efforts (poteau poutre, pan de bois, solivage, escalier, passerelle, pont, beffroi..);

Spécialité 237 - CHARPENTE ET STRUCTURES INDUSTRIALISÉES EN BOIS

On entend par charpente et structures industrialisées en bois :
- les fermes et poutres assemblées par goussets ou connecteurs métalliques,
- les poutres industrialisées reconstituées autres que lamellées-collées.

Les entreprises assurent l'entière responsabilité de la fourniture et de la pose de ces charpentes industrialisées

Qualification 2371 - Charpente et structures industrialisées en bois (Technicité courante)

Fourniture et la pose d'ouvrages de charpente et de structures industrialisées en bois jusqu'à 12 mètres de portée.
Mention "RGE" possible